



## **Communiqué de presse**

### **Nouvelle étape de consolidation de nos étroites relations avec l'UE**

La deuxième série de négociations bilatérales (bilatérales II) entre la Suisse et l'Union européenne a trouvé son épilogue politique le 19 mai 2004 à Bruxelles. Pour les milieux économiques, ces difficiles négociations ont abouti dans l'ensemble à un bon résultat. Elles déboucheront sur une coopération plus étroite avec l'UE dans différents domaines, tout en préservant les intérêts importants de la Suisse.

#### **Conditions-cadre plus stables pour l'économie**

Etant donné la forte interpénétration économique de la Suisse et de l'UE, des conditions-cadre stables sur lesquelles les acteurs du marché puissent s'appuyer sont indispensables. Cet environnement avait été fortement développé dans le cadre de la première série de négociations bilatérales (bilatérales I), et il a été désormais complété dans certains domaines par les bilatérales II. Le nouvel accord sur la fiscalité de l'épargne préserve le secret bancaire, également vis-à-vis de l'UE. Le prélèvement d'un impôt à la source sur les versements de dividendes, les intérêts et les droits de licence entre entreprises revêt une grande importance pour les entreprises actives sur le plan international et renforce la place économique suisse. L'accord sur les produits agricoles transformés se traduira par une ouverture du marché et facilitera grandement les échanges commerciaux ; les entreprises de l'industrie alimentaire seront les premières à en bénéficier. L'Accord Schengen-Dublin vise à promouvoir la collaboration transfrontalière dans les domaines de la police, de la justice et de l'asile et facilite la libre circulation des personnes. Ce dernier aspect sera favorable à certains secteurs du tourisme et bénéficiera au tourisme d'affaires avec certains pays d'outre-mer. La clause de l'opting out n'étant pas limitée dans le temps, le secret bancaire n'est pas touché par l'extension de l'entraide judiciaire aux impôts directs, même si cette mesure envisagée par l'UE se concrétisait. Le dossier de la lutte contre la fraude porte sur la promotion de la collaboration dans la lutte contre la fraude et les délits en matière d'impôts indirects. Les milieux économiques sont également satisfaits du résultat des négociations concernant l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats membres de l'UE. Des délais transitoires et des clauses de protection raisonnables conduiront à

une ouverture progressive et contrôlée du marché suisse du travail. En outre, une solution économiquement optimale a pu être négociée sur la question de la réexportation, l'UE ayant renoncé à prélever des droits de douane.

#### **Prise de décision séparée sur les divers accords**

Les milieux économiques mettent en garde contre une mise en péril de ces résultats difficilement négociés dans l'hypothèse où l'on opterait pour une procédure d'adoption interne en un seul paquet. En droit suisse, la mise en oeuvre des accords bilatéraux II se concrétise à des niveaux différents. economiesuisse demande donc qu'il y ait prise de décision séparée sur les différents accords.

#### **Il y a encore de la marge pour des accords bilatéraux à l'avenir**

economiesuisse est toujours favorable à la promotion de bonnes et étroites relations avec l'UE. Le bilatéralisme reste une approche praticable permettant de nouveaux développements lorsque ceux-ci sont dans l'intérêt réciproque des parties.

Zurich, le 19 mai 2004

Pour toutes questions complémentaires:

Gregor Kündig, economiesuisse, tél: 01-421 35 35 / 079-755 97 75